RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Lycée Vincent d'Indy
PRIVAS - Académie de Grenoble

FICHE RESTAURATION

Privas, le 1er septembre 2026.

Le Proviseur
A l'attention de Mmes et MM. les parents des élèves de l'établissement

A rapporter dûment complétée quel que soit le régime choisi - y compris EXTERNE - dans la boîte aux lettres installée dans le hall d'entrée à gauche (et NON au Professeur principal) pour le vendredi 18/09/26 dernier délai.

Le lycée propose deux forfaits **au choix** pour la demi-pension : le **forfait 4 jours** ou le **forfait 5 jours** dont le montant est révisable annuellement. Un seul forfait est proposé pour l'internat.

- Vous devez choisir entre les forfaits 4 ou 5 jours, sachant que **ce choix est définitif pour l'intégralité d'un trimestre** (septembre/décembre, janvier/mars et avril/juin).
- **TOUT TRIMESTRE FORFAITAIRE COMMENCÉ EST DÛ DANS SON INTÉGRALITÉ, même si les cours du 3e trimestre se terminent avant la fin de l'année scolaire.** Le montant des forfaits est lissé sur 3 trimestres afin de réduire leur coût (*voir modalités de paiement au verso).
- Un changement de forfait peut être accordé **à compter du 1er jour du trimestre suivant** sur demande écrite du responsable légal parvenue au Service restauration **avant** le début du trimestre suivant.
- Pour le forfait 4 jours, la possibilité de repas exceptionnel le mercredi existe **au tarif à l'unité** (activités diverses, retenue, examen se déroulant en juin). Dans ce cas, l'élève doit acheter **au préalable** auprès du Service restauration un ticket pour accéder au restaurant scolaire.
- **L'accès au restaurant est interdit aux élèves n'ayant pas acquitté le forfait ou le ticket.**
- **En cas de non règlement avant la fin du trimestre, l'accès à la cantine est susceptible de vous être refusé pour le trimestre suivant. En cas de difficultés financières, vous pouvez prendre contact avec l'Assistante sociale et effectuer une demande d'aide.**
- Un paiement échelonné est possible sur accord de Monsieur l'Agent comptable. Prière de contacter au début de chaque trimestre (septembre, janvier ou avril), sans attendre la réception de la facture, Mme GAILLARD au Service gestion pour dresser un échéancier.

Toute fraude sera sanctionnée par une exclusion définitive de la demi-pension.

ⓘ Informations complémentaires au verso (Annexe fiche restauration)

✂ ……

A COMPLETER et à fournir pour valider toute inscription en RESTAURATION (en complément de toute préinscription déjà effectuée. *Information à usage exclusif du Service restauration : aucune diffusion*) :
En cas de fiche incomplète (RIB-adresse-mail-tél, etc.) l'accès à la restauration et le paiement des bourses seraient impossibles.

1. ***Dans tous les cas*** *:* ***RIB à JOINDRE OBLIGATOIREMENT***

NOM - Prénom	Désignation employeur	Adresse employeur	Nº de tél. employeur
Parent 1 :			
Parent 2 :			

2. ***Dans le cas de séparation ou de divorce des parents, joindre obligatoirement :***

- Photocopie du jugement du juge aux affaires familiales précisant l'identité du responsable financier de l'élève.

Tarification trimestrielle forfaitaire – A titre informatif le montant du forfait 2026 est indiqué par type de forfait.
Je demande à bénéficier du forfait trimestriel (***case à cocher***) :

❒ Forfait **DP 5** jours : lundi + mardi + mercredi + jeudi + vendredi (forfait année **2026 = 574,00€**)

❒ Forfait **DP 4** jours : lundi + mardi + jeudi + vendredi. **Aucun mercredi** (même pendant les périodes d'examens) n'est compris dans ce forfait (forfait année **2026 = 480,20€**)

❒ Forfait **internat** (forfait année **2026 = 1 582,00€**). ❒ **EXTERNE**

NOTA : les tarifs sont susceptibles d'évoluer au 1er janvier de chaque année

Fait à …… le …….. septembre 2026

Je certifie **avoir pris connaissance des modalités ci-dessus** en usage au lycée Vincent d'Indy ainsi que **l'exactitude des renseignements portés ci-dessus**

NOM + signature du responsable légal : ……

NOM + prénom de l'élève : …… **Classe :** ……

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Égalité Fraternité

Lycée Vincent d'Indy
PRIVAS - Académie de Grenoble

ANNEXE À LA FICHE RESTAURATION

Cartes self

Une carte self est attribuée gratuitement aux élèves demi-pensionnaires et internes **à leur entrée au lycée pour toute la durée de leur scolarité**.

En cas de dégradation ou de perte, le renouvellement est facturé 7 € (tarif révisable chaque année civile). Toute carte trouvée dans l'établissement est ramenée à l'accueil. Aussi, en cas de perte, il est recommandé de s'y renseigner avant d'acheter une nouvelle carte.

En cas d'oubli de carte, il est possible d'obtenir un « ticket badge oublié » à la borne Orcadia (hall central côté cours) muni de son login et mot de passe qui pourra être délivré à l'Accueil ou au Service restauration. **Le nombre de tickets « badge oublié » est limité par trimestre** (à 20 pour un élève DP4 ou DP5 et à 40 pour un interne). Il s'agit donc d'une **solution occasionnelle de dépannage** et NON d'une alternative de fonctionnement, car **une fois le quota de tickets atteint, il ne sera plus possible d'obtenir un nouveau ticket avant le trimestre suivant**, et ce même en cas de renouvellement de carte.

Tous les élèves et personnels quittant le lycée définitivement (ou devenant externes) sont priés de **restituer leur carte self au Service restauration**. MERCI.

Badges jetables

A titre exceptionnel et sur **justification de motif précis** (tels qu'examen, changement d'emploi du temps, retenue…), **il est possible d'acheter au Service restauration un badge jetable au tarif** de **6,50 € pour les externes** et **3,58 € pour les DP** (tarif révisable chaque année civile) pour prendre son repas au lycée, un jour où l'élève ne mange pas habituellement.

NB : Que ce soit pour le renouvellement d'une carte self ou pour l'achat occasionnel d'un badge jetable, il est donc **recommandé d'avoir toujours un peu de monnaie sur soi, LE SERVICE DE RESTAURATION N'ETANT PAS EN MESURE DE FAIRE CREDIT**.

Info remise d'ordre pour maladie

A partir de 5 jours consécutifs d'absence pour maladie, l'absence peut faire l'objet d'une remise d'ordre sur **présentation d'un certificat médical transmis OBLIGATOIREMENT au Service restauration** ou envoyé par mail.

Modalités de paiement

*** A réception des avis aux familles (factures) envoyés par mail au responsable financier déclaré au moment de l'inscription (à la mi-novembre pour le T1, mi-février pour le T2 et mi-mai pour le T3), le paiement peut se faire par :**

- **Télépaiement via Educonnect téléservices** ;
- **Virement** (les coordonnées bancaires de l'établissement figurent sur les avis aux familles) ;
- **Espèces.**

NB : le paiement par chèque n'est plus possible à partir de cette année (décision de la Direction générale des finances publiques qui ne les prend plus en charge).

Le Lycée Vincent d'Indy ne pratique pas le prélèvement automatique.